Observations du public

Bonjour,
Je suis Roisséen depuis quelques semaines suite à mon achat sur l'**avenue Charles de Gaulle** et je souhaite partager avec vous mon constat qui je l'espère amènera des améliorations dans ce nouveau PLU.
Sur cette longue avenue qui traverse majoritairement une zone pavillonnaire, mis à part les 2 chicanes qui sont inefficaces, je constate que peu d'éléments poussent les automobilistes à rouler doucement et à respecter la limitation.
De plus, cette limitation à 50 km/h dans une zone pavillonnaire m'interpelle car beaucoup de zones pavillonnaires de Roissy sont limités à 30 km/h.
Cela cause une nuisance sonore élevée et pose surtout question sur la sécurité des personnes et des voitures garées le long de l'avenue. Lorsque je dois installer mon fils sur siège auto, les voitures et motos filent à toute vitesse juste à coté de nous au point de secouer notre voiture.
La situation risque d'empirer avec l'ouverture prochaine d'un Burger King et un autre magasin dans la zone marchande en face de Super U et cela va augmenter le trafic routier surtout en soirée. A noter que pendant la nuit, **cette avenue devient une autoroute** avec des voitures roulant à très vive allure et les chicanes sont pris à contre sens pour éviter de ralentir.
Il faudrait peut être envisager un autre axe en bordure de la zone pavillonnaire pour desservir cette zone commerciale.
J'ai déjà remonté ce point au service urbanisme qui a transmis la demande au Service de police pour l'aspect infraction (pas encore eu de retour) mais la mairie doit absolument prévoir un aménagement pour cette avenue qui risque de venir invivable pour les riverains.
Merci pour la prise en compte,
Cordialement.

Préserver les commerces de proximité

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Roissy-en-Brie, je souhaite attirer votre attention sur l'importance de préserver les commerces de proximité de notre commune, notamment ceux du secteur Firmin.

Ces commerces constituent des lieux de vie essentiels. Ils participent à l'animation de nos quartiers, facilitent le quotidien des habitants et contribuent au maintien du lien social.

Leur disparition ou leur fragilisation risquerait d'accentuer la dépendance à la voiture et de priver certains quartiers de services indispensables.

Je souhaite donc que la révision du PLU permette :

- D'identifier et de préserver les secteurs commerciaux de proximité existants.
- D'étudier la mise en place de protections réglementaires adaptées pour limiter la disparition des locaux commerciaux.
- De favoriser le maintien et le développement de commerces et services accessibles à pied.
- D'intégrer la vitalité commerciale des quartiers aux futures orientations d'aménagement.

Préserver nos commerces, c'est préserver la vie de nos quartiers et l'identité de Roissy-en-Brie.

Je vous remercie de prendre en considération cette contribution

Cordialement

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du PLU, j'aimerais que le pourcentage d'emprise au sol autorisé pour les particuliers souhaitant agrandir leur maison soit revu à la hausse dans le quartier de l'avenir.

En 2017, le pourcentage d'emprise au sol autorisé dans ce quartier, a été fortement réduit, passant à 20 %. Cette restriction limite aujourd'hui considérablement les possibilités d'agrandissement des maisons individuelles et crée des disparités entre voisins, certains disposant de maisons et de terrains comparables, mais étant soumis à des contraintes différentes selon les règles applicables à leur parcelle.

Je souhaite que le futur PLU permette :

● De revoir à la hausse le pourcentage d'emprise au sol autorisé pour les maisons individuelles.

● De faciliter les projets d'agrandissement raisonnables des particuliers, afin de leur permettre d'adapter leur logement à l'évolution de leurs besoins.

● De réduire les disparités entre les habitants de différents quartiers en garantissant des règles d'urbanisme plus cohérentes et équitables.

● De distinguer clairement les projets d'agrandissement de maisons individuelles des projets de constructions collectives ou de densification importante.

Permettre aux habitants d'agrandir leur maison dans des proportions raisonnables ne doit pas être considéré comme une volonté de densification excessive, mais comme une possibilité d'améliorer leur cadre de vie sans avoir à déménager.

Je souhaite que la révision du PLU soit l'occasion de rétablir un équilibre entre la maîtrise de l'urbanisation et les besoins légitimes des propriétaires, en leur offrant davantage de possibilités d'agrandissement tout en respectant l'identité et la qualité de vie de notre quartier.

Cordialement,

Maîtriser l'urbanisation et préserver les quartiers

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision du PLU, je souhaite exprimer mon attachement à un développement urbain maîtrisé, équilibré et respectueux de l'identité des quartiers de Roissy-en-Brie.

La construction de nouveaux logements est nécessaire pour répondre aux besoins de la population. Elle doit toutefois être accompagnée d'une réflexion sur les équipements publics, les déplacements, les espaces verts et les services disponibles.

Je souhaite que le futur PLU permette :

- De maîtriser la hauteur et la densité des nouvelles constructions en fonction des caractéristiques des quartiers.
- De préserver les espaces verts et les surfaces perméables.
- De favoriser une architecture respectueuse de l'environnement existant.
- D'anticiper les besoins en équipements publics liés aux nouveaux logements.
- De garantir une meilleure information et concertation des habitants sur les grandes orientations d'aménagement.

Développer notre commune ne doit pas signifier construire sans vision d'ensemble.

Je souhaite un urbanisme qui réponde aux besoins de logements tout en préservant la qualité de vie des Roisséens.

Cordialement,